

DEPARTEMENT

DU CCAS DE LA COMMUNE DE REDESSAN
30129

GARD

Date :

Séance du **25 janvier 2023**

Numéro :

L'an Deux mille vingt trois

et le 25 janvier

à 18 heures 30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **Céline VIGO, Vice Présidente****Présents** : C. VIGO, M. T. de GOULET, M. PEREDES, V. BOCCASSINO, B. TELLIER, G. GALEA, M. BOMPARD, L. RIMLINGER**Pouvoirs** : Néant**Absents excusés** : F. RICHARD – TRINQUIER, E. CREMONA, G. MANCUSO, S. VEIGALIER, M. TAULAN, E. DE GRYSE, G. DARRE

Secrétaire(s) : B. TELLIER

Adhésion au dispositif « Passeport Été »**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Considérant** la proposition de la ville de Nîmes d'adhérer au dispositif « Passeport Été » ;

Invité à se prononcer, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, DECIDE

Article 1 : d'adhérer au dispositif « Passeport Été » proposé par la Ville de Nîmes.**Article 2** : d'acquérir 23 passeports été pour l'année 2023.**Article 3** : d'approuver la convention à intervenir avec la Ville de Nîmes et d'autoriser Madame La Présidente à signer tout document afférent à ce partenariat.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD - TRINQUIER
La Présidente

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
8	15	8

Date de la convocation

18 janvier 2023

Date d'affichage

18 janvier 2023

Objet de la Délibération

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

REÇU EN PREFECTURE

le 31/01/2023

Application agréée E-legalite.com